



La pierre au premier plan à droite devant le mur nord de l'église, cliché A.R.

LA PIERRE QUI FAIT PARLER

LE GARDE CHAMPÊTRE : UN TÉMOIN DE L'ÉVOLUTION DE LA COMMUNICATION AU VILLAGE.

UNE « GROSSE » PIERRE DISCRÈTE MAIS QUI FAIT PARTIE DU PAYSAGE

Il existe dans le bourg de Bazoges-en-Pareds une pierre grossièrement façonnée en deux marches dans le calcaire jaune de groie, bien énigmatique. Aujourd'hui abandonnée aux herbes, proche des massifs de fleurs, elle n'a pas toujours été silencieuse. Posée à une dizaine de mètres du mur nord de l'église paroissiale, entre l'église et le monument aux morts, cette pierre a été colonisée par les mousses, la valériane et les nombrils-de-Vénus sans qu'elle n'ait rien à dire. C'est une pierre me direz-vous ! Elle ne manifeste pas plus de mauvaise humeur quand un de nos fidèles compagnons dépose un cadeau bien moulé en son sommet ; découverte matinale. Elle est là, sans bouger mais depuis quand ? À quoi et à qui servait-elle ?

DES SOUVENIRS

On sait que le chantre et organiste de Bazoges-en-Pareds, Bernard Baudry (1901-1973), criait les enchères du haut de la pierre à l'occasion des ventes à la crèche¹. Les femmes de la commune apportaient des œufs, du beurre, des gâteaux qu'elles avaient confectionnés. Le produit de ces ventes servait aux œuvres de la paroisse. Les Bazogéais qui se souviennent de cette époque de l'immédiat après-guerre se rappellent également que cette pierre portait une autre parole publique. En effet, le secrétaire de mairie Jean Châtaigner (1912-1976) lisait les annonces municipales sur la pierre². Face à l'église, les citoyens qui étaient encore à majorité des paroissiens faisaient silence malgré l'absence de tambour et ils écoutaient les nouvelles qu'ils ne pouvaient apprendre ailleurs que sur le panneau d'information de la mairie. D'autres souvenirs rapportent encore que cette pierre de parole était bien celle du garde champêtre. Un arrêté municipal de 1838 confirme la pratique en expliquant que « le garde champêtre est spécialement chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera lu et publié à la porte de l'église »³.



Deux marches pour parler au public, cliché A.R.

1. Entretien avec Marcelle Choyeau Baudry, fille de Bernard Baudry le 8 novembre 2023. Ces ventes à la crèche perdurent encore parfois dans certaines paroisses comme aime à le rappeler la presse locale.

2. Conversations avec Jeannette Calandreau, fille de Jean Châtaigner.

3. Arrêté municipal du 27 octobre 1838 sur la défense faite de conduire les brebis dans les vignes, signé Bonnaud, maire, original dans les archives municipales, Registre des arrêtés du maire, 1838-1861.



UN DOCUMENT SOURCE

En France, le décret du 20 messidor an 3 (8 juillet 1795) rend obligatoire l'emploi d'un garde champêtre dans chaque commune. Le recrutement des gardes champêtres devient facultatif en 1884 et l'État en confie le règlement aux seuls maires⁴.

Le premier arrêté municipal connu de la commune de Bazoges-en-Pareds est la nomination d'un garde champêtre⁵ et il date du 21 vendémiaire an 11 de la République (13 octobre 1802).

BAZOGES-EN-PAREDS, 21 VENDÉMAIRE AN 11 (13 OCTOBRE 1802)

Nous membres du conseil de la commune de Bazoges-en-Pareds réunis au lieu ordinaire de nos séances, présidé par le citoyen Babin, maire. Considérant le besoin que cette commune a d'avoir un garde champêtre qui soit entièrement occupé à faire des tournées pour empêcher les dommages et dégâts qui se font journellement par négligence ou volonté de plusieurs personnes. Arrête que le citoyen Jacques Rabouille est nommé garde champêtre de cette commune pour l'an onze. Le citoyen aura un traitement fixe sans retenue de cent-quatre-vingts francs ; indépendamment du traitement ci énoncé, le garde champêtre se fera payer ses prises ainsi qu'il suit :

Savoir, Pour homme ou femme trouvée à vendanger avant l'ouverture des ténements ou vignobles par personne un franc.

Pour homme ou femme pris à couper du bois sans la permission du propriétaire par personne un franc.

Pour les bestiaux de toutes espèces pris hors les terres qu'ils doivent occuper et sans la permission des propriétaires avant la prise il sera payé pour bœuf, vache, veaux et génisses par pièce cinquante centimes, par chevaux, jument, mules ou mulet, par pièce soixante centimes. Par moutons et brebis pris hors les pâturages qu'ils doivent occuper et notamment dans les vignes ou en tout temps elles sont de bonne prise à moins que le propriétaire en ait donné permission expresse et ce avant la prise par pièce dix centimes. Par bouc et chèvres par pièces soixante-quinze centimes. Toutes ces prises seront payées au garde indépendamment des frais d'estimation, dommages et intérêts. [...] Ledit Rabouille ne fera affirmer ni enregistrer aucun procès-verbal qu'après avoir invité ceux qui auront fait des dommages de s'arranger avec les propriétaires ou ses représentants. À défaut d'arrangement et sur l'ordre verbal du propriétaire ou ses représentants, il fera ses procès-verbaux dans les formes prescrites par les lois alors il les fera affirmer et enregistrer dans les délais prescrits. Considérant l'éloignement du chef-lieu d'arrondissement de justice de paix et que le citoyen Rabouille en s'y transportant est obligé de faire de nouvelles dépenses, il lui est alloué un franc par chaque procès-verbal qu'il portera à La Châtaigneraie. Cette somme lui sera payée à titre de dépense de voyage et indépendamment de tous les autres frais occasionnés par le refus ou le retard de l'arrangement.

Fait en assemblée à Bazoges le vingt-et-un vendémiaire an onze.

Les membres du conseil municipal, [signé] Planche P Babin Roulleau

P.S. À compter du premier brumaire, les volailles de toutes espèces trouvées en la plaine en les terres emblavées seront par le garde tirées et laissées sur le terrain.

[signé] Planché Orion Chevalier Jacques Ayreaud Bely Roulleau Bonnaud adjoint P. Babin maire.

4. GAVEAU Fabien, « Essentiels et sans importance... Regards sur les gardes champêtres dans la France du XIXe siècle », *Sociétés & Représentations*, 2003/2 (n° 16), p. 245-255. DOI : 10.3917/sr.016.0245. URL : <https://www.cairn.info/revue-societes-et-representations-2003-2-page-245.htm>



HISTOIRE



Le défilé des oies, cliché Claude Thomas, vers 1970.

L'arrêté s'applique à définir les contours de la fonction de garde champêtre : garantir l'ordre et surveiller les propriétés. Le texte précise le « traitement » de ce garde communal : une rémunération fixe de 180 francs ainsi que le prix de ses « prises ». De grandes disparités caractérisent les traitements des gardes champêtres au XIX^e siècle. Dans les années 1830, ils reçoivent généralement entre cent et trois cents francs à l'année dans la France riche du Nord et de l'Est. En revanche, les salaires s'abaissent entre cinquante et cent francs dans les départements plus pauvres de l'Ouest et du Sud⁵. On sait qu'à Bazoges, le salaire du garde a évolué : en 1888, il était de 500 francs annuels soit presque la moitié du traitement de l'instituteur qui s'élevait à 1100 francs⁷.

Les « prises » dont il est question dans l'arrêté municipal de l'an 11 laissent apparaître en négatif toutes les petites délinquances du monde rural. Qu'il s'agisse en effet de fixer la date d'ouverture des vendanges (ban de vendanges), de l'entretien des voies et chaussées communales, de l'interdiction du rouissage du chanvre dans les rivières, de la réglementation de la vaine pâture du parcours des brebis, du contrôle des chiens enragés, de l'élagage ou de l'échenillage, le garde champêtre apparaît comme le garant de la surveillance de la mise en place des règles de sécurité des campagnes décidées par les municipalités. En effet, comme l'explique Fabien Gaveau⁸, les pouvoirs de police du maire sont nombreux et s'ap-

pliquent à tous les domaines du quotidien. Les maires, officiers de police judiciaire, prennent ainsi des arrêtés concernant la prévention face aux incendies, l'ordre public dans les cabarets, la police du roulage, la police sanitaire : animaux, eaux, Tout au long du XIX^e siècle, les arrêtés municipaux donnent sa place au garde champêtre selon la formule inchangée : « Les contraventions au présent arrêté seront constatés par les procès-verbaux du garde champêtre et de la gendarmerie qui sont chargés d'en assurer et surveiller l'exécution »⁹. Informateurs publics puisqu'ils lisent les annonces officielles, les gardes champêtres dont le nombre atteint 35 000 en France dans les années 1850¹⁰ sont donc également bien garants de la sécurité et de la surveillance des campagnes.

5. Délibérations communales de Bazoges-en-Pareds, 1803-1838, AD 85, AC 14 1, vues 2-3/52.

6. Fabien Gaveau, « De la sûreté des campagnes. Police rurale et demandes d'ordre en France dans la première moitié du XIX^e siècle », *Crime, Histoire & Sociétés / Crime, History & Societies* [En ligne], Vol. 4, n°2 | 2000, mis en ligne le 02 avril 2009, consulté le 22 novembre 2023. URL : <http://journals.openedition.org/chs/824> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/chs.824>, page 63.

7. Délibérations municipales de Bazoges-en-Pareds, mai 1872-septembre 1890, AD 85, AC 14 6, vue 108/140, ces chiffres sont indiqués dans le budget de l'exercice de 1888.

8. Fabien Gaveau, *op. cit.*, pages 54-55.

9. Délibérations communales de Bazoges-en-Pareds, 1803-1838, AD 85, AC 14 1.

10. Fabien Gaveau, *op. cit.*, pages 58.



LA DIFFICILE MISE EN PLACE DES PREMIERS GARDES CHAMPÊTRES À BAZOGES (1802-1826)

Jacques Rabouille dont il est question le 21 vendémiaire an 11 est né à Bouillancourt-en-Séry dans le département de la Somme le 10 juin 1750. Nommé par arrêté du maire le 21 vendémiaire an 11 (13 octobre 1802), il est alors âgé de 52 ans. Sa carrière de garde champêtre n'est pas longue car il est destitué le 8 vendémiaire an 13 (30 septembre 1804) « considérant qu'il a été porté plusieurs plaintes [...] et que quelques-unes de ces plaintes ayant été reconnues fondées... »¹¹. On ne sait ce qui l'a amené dans la région en passant par Le Mans où son épouse est décédée en 1793 mais son histoire ne doit pas être étrangère à l'époque confuse et violente de la Révolution française. Jacques Rabouille est décédé sans famille le 3 août 1806¹² moins de deux ans après sa destitution.

Son successeur, François Rambaud, reste une énigme car on sait seulement que « demeurant au bourg de Bazoges » il est nommé garde champêtre par intérim selon un arrêté du maire du 8 vendémiaire an 13 (30 septembre 1804) pour 10 francs par mois. Peut-être est-ce le même personnage que le témoin cité au décès de Jacques Rabouille ?

Moins de deux ans plus tard, Jean Ferré qui est notre troisième garde champêtre en 4 ans, est nommé par arrêté du 10 août 1806 : « Considérant que la commune a besoin d'un garde champêtre qui ne soit entièrement occupé à faire des tournées pour empêcher les dégâts qui se font journellement par négligence ou par volonté de plusieurs individus arrête que Jean Ferré qui a été à Fontaine en qualité d'instituteur est accepté pour garde champêtre de cette commune en remplacement de Jacques Rabouille décédé depuis peu et aura pour paye le traitement qui a été accordé audit Rabouille et se conformera tant pour les prises que pour son traitement... »¹³.

La succession rapide des trois premiers gardes champêtres qui restent très peu de temps en fonction et sont révoqués par l'administration municipale pose question. La présence de Jacques Rabouille à Bazoges loin de sa région natale et dont l'épouse est morte le lendemain de la bataille du Mans qui vit la défaite des Vendéens (22 frimaire an 2 ou 12 décembre 1793) interroge. La succession mobilière de Rabouille est disputée entre sa sœur, demeurant à La Garnache et représentée par le percepteur des impôts de Bazoges Jean-Pierre Rouleau et deux personnes des environs qui se déclarent « légataires du défunt » selon une donation par testament en date de juillet 1803. Parmi ces deux légataires figure Suzanne Gaborin de Puymain (1739-1813)¹⁴, descendante d'une très ancienne famille noble des environs. Le 27 janvier 1807 a lieu « l'inventaire description et prisée des meubles, meublants, effets mobiliers, titres papiers et renseignements dépendants de ladite succession, le tout trouvé dans une chambre haute dépendante de la maison occupée par le sieur Jean Chevalier, cabaretier audit bourg de Bazoges où le dit feu Jacques Rabouille faisait sa demeure et est décédé. ». Parmi les objets trouvés « un fusil à deux coups », « un kilo de poudre à tirer », « un fût de boîte à poudre avec housse », « poudrières » laissent penser que Rabouille était un homme d'armes mais aucun autre document le rattache à Bazoges ou à son histoire pendant la guerre civile sauf le testament trouvé « dans une boîte en fer » avec une douzaine de louis d'or, « une croix d'or avec son cœur »¹⁵. Comme le souligne d'une manière générale Fabien Gaveau, historien du droit et de la police des campagnes¹⁶, ces nominations et révocations successives posent-elles aussi à Bazoges la question de la dépendance des gardes-champêtres aux élus locaux ou aux influences des grands propriétaires ? Le dossier Rabouille est ouvert à l'étude et peut-être un jour nous aidera-t-il à mieux comprendre cette époque troublée de l'après-guerre de Vendée.

11. Délibérations communales de Bazoges-en-Pareds, 1803-1838, AD 85, AC 14 1, vue 5/52.

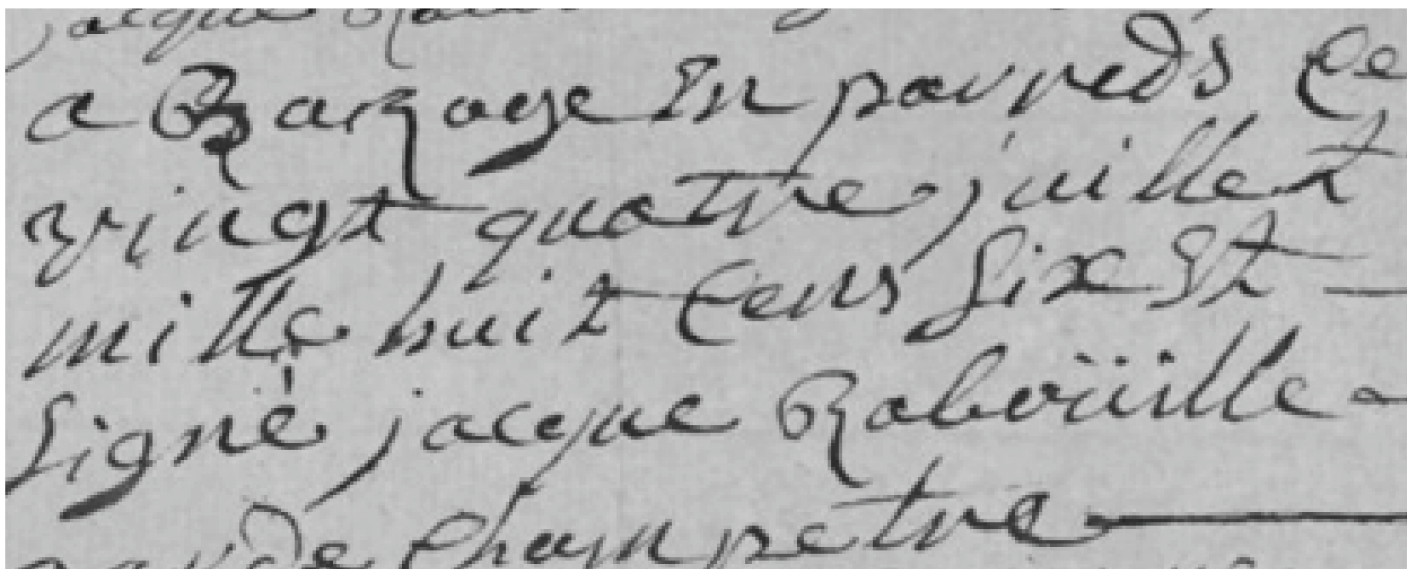
12. Son acte de décès porte comme témoins deux voisins : Jean Thomas un bordier de 60 ans et François Rambaud, propriétaire de 50 ans. Jean Rabouille était sans famille proche à Bazoges. État-civil de Bazoges-en-Pareds, an XII-1809, naissances, mariages, décès, AD2E014/4, vue 193/439.

13. Délibérations communales de Bazoges-en-Pareds, 1803-1838, AD 85, AC 14 1, vue 7/52.

14. Henriette Gaborin est appelée Renée dans son contrat de mariage et Bénigne Félicité à son décès ou encore Suzanne Gaborin de Puymain, dite Gaborin-Puymain en 1799. Veuve en 1806 elle était née vers 1739 et elle épousa par contrat le 6 avril 1773 à La Jaudonnière devant me Pillaud (AD 85, 3E45 66, vues 161-162/442) puis en l'église du Puybelliard le 4 mai 1773 après dispense de deux bans et empêchement de consanguinité au troisième degré « messire » Gabriel Marie Joseph Baudry de Gresay (1773), de Brochin (1777, 1778), chevalier de Gresé fils de Joseph François, seigneur de Gresé et autres lieux et de Marie Elisabeth Buor, de la paroisse des Essarts, décédé avant le 29 mai 1799. Elle décède à Puymain le 30 avril 1813 à l'âge de 74 ans.

15. Le dossier est consultable en ligne sur le site des archives départementales de la Vendée, minutes du notaire Me Pierre Dupouët à Mouilleron-en-Pareds, AD 85 3E56 4-3, vues 265-273/690.

16. Fabien Gaveau, « De la sûreté des campagnes. Police rurale et demandes d'ordre en France dans la première moitié du XIXe siècle », *Crime, Histoire & Sociétés / Crime, History & Societies* [En ligne], Vol. 4, n°2 | 2000, mis en ligne le 02 avril 2009, consulté le 22 novembre 2023. URL : <http://journals.openedition.org/chs/824> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/chs.824>



Autographe et signature de Jacques Rabouille, premier garde champêtre de Bazoges-en-Pareds, 1802-1804, AD 85 3E56 4-3.

DES GARDES CHAMPÊTRES BIEN INSTALLÉS (1826 À 1997)

Le 24 mai 1807 est enfin nommé le premier garde champêtre appelé à rester plus longtemps. En effet, François Merlet, né en 1778¹⁷ et « résident en cette commune », est nommé par arrêté du maire. Il a 29 ans quand il est appelé à remplacer « le nommé Jean Ferret [...] incapable de remplir les fonctions de garde champêtre par son inexactitude à ses devoirs [et] démis de sa place »¹⁸. Propriétaire bordier, François Merlet probablement originaire de Thouarsais avait épousé à Bazoges-en-Pareds le 29 avril 1807 la fille du notaire, septième d'une famille de 10 enfants¹⁹. François Merlet est toujours garde champêtre en 1812²⁰ mais déjà plus en 1836 selon la liste nominative du recensement²¹. Sans mention particulière dans les arrêtés du maire et en l'absence de délibérations municipales avant 1838 on peut supposer que François Merlet a occupé ce poste de 1807 à 1826, date à laquelle on trouve Claude Boisseau mentionné dans la fonction de garde champêtre sans qu'on ait la date exacte de nomination faute d'avoir trouvé l'arrêté.

Claude Boisseau, 45 ans en 1826, est cité garde champêtre quand il est témoin à un mariage²² et en 1836 dans la liste nominative du recensement²³ ; il serait donc né aux alentours de 1780. Il reste en fonction jusqu'au 1er mai 1860, date à laquelle la municipalité décide de sa mise à la retraite avec une indemnité de 150 francs car il « ne peut plus parcourir le territoire et veiller à la sûreté de la localité et faire la police

étant vieux et invalide »²⁴ et pour cause car il a au moins 80 ans.

Auguste Thomas lui succède à partir du 1er mai 1860 : il a 43 ans et était né à Velaudin le 24 juin 1817²⁵. Il a été garde champêtre pendant 27 ans jusqu'à sa mort à l'âge de 70 ans comme l'indique son acte de décès du 25 octobre 1887²⁶.

Pierre Émile Vincent né à La Limouzinière le 10 mars 1846 est un cousin du précédent et il a d'abord été charpentier avant d'être garde champêtre à la suite d'Auguste Thomas. Mentionné dans la liste nominative du recensement de 1891²⁷, il l'est probablement depuis 1887 mais on n'en voit pas la mention dans les documents d'archive de la municipalité. Émile Vincent a été garde champêtre jusqu'à sa mort à Bazoges le 13 septembre 1920²⁸. C'est lui qui pendant la Grande guerre, dans un petit cahier d'écolier a dressé la liste des hommes partis aux combats depuis la mobilisation²⁹. Âgé de près de soixante-dix ans en 1914, il était très concerné par la guerre parce que son fils Georges a été mobilisé d'août 1914 à mars 1919 et son neveu Gustave Paul, mobilisé le 3 août 1914 mourut le 23 septembre 1918 « pour la France » à Saint-Simon dans l'Aisne³⁰. On peut penser que le vieux garde champêtre vivait au rythme des départs et des mauvaises nouvelles³¹.

17. François Merlet est né le 8 avril 1778 selon son acte de mariage ou plutôt le 30 août de cette année à Thouarsais. Voir son acte de baptême avec le parrain, François Jamoneau, et la marraine Jeanne Plancher ; et l'acte de baptême de son frère René à Thouarsais le 5 septembre 1780 et mort à l'âge de 2 mois qui indique que le père était sabotier : Jean Merlet qui avait épousé à Bazoges le 11 novembre 1777 Marie Ducept, fille de Jean et de Jeanne Plancher (État civil de Bazoges-en-Pareds, mariages Bazoges, AD 2.E.014/2 - BMS 1770-1780, vue 62/104).

18. Délibérations communales de Bazoges-en-Pareds, 1803-1838, AD 85, AC 14 1, vue 7/52.

19. Marie Magdeleine Rose Baudin, née le 10 mars 1782 était la fille d'Antoine Louis Auguste Baudin, notaire à Bazoges-en-Pareds de 1787 à 1807, né à La Jaudonnière en 1736 décédé au bourg de Bazoges le 8.2.1807 et de Placide Agathe Renaud, fille de Jean René Renaud, huissier au château de Paris et de Marie-Aimée Chauveau, de la Jaudonnière. L'aîné de la famille, Louis (1771-1846), était officier de santé comme ses ancêtres à Bazoges et il s'installa à Chantonay où son propre fils Toussaint (1822-1909) fut le 15^{ème} maire de Chantonay (1859-1871).

20. État civil de Bazoges-en-Pareds, naissances, mariages, décès, 1810-1816, acte de naissance de sa fille daté du 31 mars 1812 Bazoges AD 2E014/5, vue 162/397.

21. Bazoges-en-Pareds, liste nominative, AD 85, 6 M 47, vue 4/34, habite probablement le bas-bourg (proximité ménage Thomas Séraphin, maréchal ferrant) : lui est « propriétaire » avec leurs trois filles, Zéline : lingère de 27 ans, Joséphine, lingère de 20 ans et Victoire, institutrice de 24 ans. En 1851 Le couple Merlet Baudin habite le bourg avec leur fille Victoire née en 1812, institutrice en 1836, cèlibataire en 1851 (1851 : Liste nominative recensement de population AD 85 6 M 47, ménage 13). Leurs descendants, les Paradis, habitent la maison anciennement recouverte à la Philibert Delorme dans le bourg de Bazoges.

22. État civil de Bazoges-en-Pareds, naissances, mariage, décès, 1825-1826 AD 2E014/6, mariage Chauvet Brossot du 1^{er} février 1826, vue 59/85.

23. Bazoges-en-Pareds, liste nominative, AD 85, 6 M 47, vue 9/34.

24. Première mention de son nom dans les registres de délibérations du conseil municipal de Bazoges, février 1838-septembre 1860, séance du 10.06.1860, AD 85, AC 14.4, fév. 1838-sept. 1860, vue 75/77.

25. État civil de Bazoges-en-Pareds, naissances, mariages, décès, 1810-1816, AD 2E014/5, acte de naissance du 25 juin 1816 de Jacques Prosper Auguste Thomas, fils de Jean, tisserand à Velaudin et de Marie Anne Aimée Vincent, vue 16/265.

26. État civil de Bazoges-en-Pareds, décès, 1884-1899, AD 2E014/17 vue 49/190. Il a été cité comme témoin dans l'acte d'inhumation de Louis Annereau le 16 mars 1874, AD 85 2E014/14 et en 1881 dans la liste nominative du recensement, AD 85, 6 M 47, vue 2/37, en 1886, dans la liste nominative du recensement, AD 85, 6 M 47, vue 3/36, demeurant au bourg.

27. Bazoges-en-Pareds, liste nominative, AD 85, 6 M 48, vue 4/36, il a 45 ans et demeure dans le bourg avec son épouse Louise Raud et ses deux enfants : Clémentine et Georges.

28. Archives départementales de la Vendée, naissances mariages et décès 1846-1851, 2E014/9, vue 24/281. Il avait épousé le 11 janvier 1875 Clémentine Annereau née le 25.6.1846 à Cheffois et après son veuvage le 26 décembre 1881 Zélie Louise Raud née le 17 février 1853 à Monsireigne.

29. « Liste des hommes partis depuis la mobilisation, à partir des classes 1915 jusqu'à 1892 copié par Vincent Émile garde champêtre à Bazoges-en-Pareds le 7 janvier 1915 ».

30. Vincent Georges Alexandre Émile, 1R582, classe 1903, Fontenay-le-Comte, 1^{er} volume n°1-500, n° matricule 0305, vue 518/830. Vincent Paul Gustave, 1R611, classe 1906, Fontenay-le-Comte, 3^{ème} volume n°1006-1500, n° matricule 1089, vue 144/823.

31. Voir article du bulletin municipal de Bazoges-en-Pareds, 2018, <https://bazoges-en-pareds.fr/fr/ib/83007/articles-historiques>



Pierre Louis Henri Avril « domicilié à la Roussière où il est honorablement connu » lui succède le 29 septembre 1920³². Né à La Chicaillère de Mouilleron-en-Pareds en 1873, il était domestique à Bazoges-en-Pareds et avait épousé une Bazogaise³³. Le 30 juillet 1921, un arrêté du maire le nomme assistant du vétérinaire sanitaire dans son service d'inspection des tueries et des viandes³⁴. Au décès de son fils le 3 novembre 1925, il est toujours garde champêtre de la commune. La mention marginale de son acte de naissance indique qu'il est décédé le 21 juin 1952 à Bazoges-en-Pareds âgé de 79 ans, toujours garde champêtre. D'après les gens qui l'ont connu, il habitait une maison dans la cour près de l'ancienne mairie.

Louis Guitton a été le neuvième garde champêtre. Il occupe cette fonction avec celle de cantonnier titulaire depuis le premier octobre 1952 comme cela est indiqué lors de la séance du 12 octobre 1958³⁵. Il est en fonction jusqu'à son départ à la retraite en 1971.

Marcel Godet est né en 1938 au Bâtiment de Bazoges-en-Pareds. Retraité, il nous raconte son activité en tant qu'employé municipal. Il a été le dixième et le dernier des gardes champêtres de la commune de Bazoges.

32. Arrêtés du maire, registre de juillet 1861-mai 1930, vue 127-133 : remplacement du garde champêtre suite au décès de Emile Vincent le 13 septembre 1920.

33. Fils d'Emmanuel, bordier et de Victorine Crouet, il épousa à Bazoges le 9 janvier 1900 Marie Louise Eugénie Gaborieau, fille de Raphaël, maçon et de Bénigne Delion, de Bazoges-en-Pareds, état civil de Bazoges-en-Pareds, mariages, 1900-1905, AD2E014/19, vue 2/54.

34. Arrêtés du maire, registre de juillet 1861-mai 1930, vue 129/133.

35. Délibérations municipales de Bazoges-en-Pareds, AD 85, AC 14 19, vue 52/106 C'est Jean Châtaigner qui est secrétaire de mairie depuis le 6 novembre 1943. La séance du conseil municipal du 30 décembre 1955 indique que Louis Guitton, l'un des trois cantonniers est aussi garde champêtre titulaire, vue 24/106. Louis Jules Gustave Guitton est né le 20.12.1905 à Montravers (79) mais son acte de naissance ne comporte aucune mention marginale de décès ou de mariage. Cultivateur à Monsireigne, il a épousé à Bazoges-en-Pareds le 27 août 1930 Marie Thérèse Ernestine Lina Albert, couturière de 23 ans né à Bazoges le 19 janvier 1907, fille de Gustave Alphonse Gabriel Albert, maçon et de Julia Louise Alice Chevallereau, lingère, domiciliés à Bazoges-en-Pareds. Etat-civil de Bazoges-en-Pareds, mariages 1930, AD 85, AC014, vue 4/7.



Carte postale, 2è moitié du XXè siècle. On aperçoit sur les deux vues du haut la pierre de la parole publique.



ENTRETIEN AVEC MARCEL GODET, DERNIER GARDE CHAMPÊTRE DE LA COMMUNE DE BAZOGES-EN-PAREDS

« J'ai pris la suite de Louis Guitton qui à l'époque effectuait son travail à vélo. Moi j'ai utilisé mon véhicule personnel d'abord à mes frais jusqu'à ce que deux élus municipaux demandent en conseil une indemnité de déplacement. Je connaissais déjà bien la commune car j'en suis originaire et depuis 1969, je conduisais le car de ramassage scolaire, activité que j'ai continuée jusqu'en 1976¹. J'ai été nommé garde champêtre le 14 décembre 1970 par le maire, M. de Pontlevoye. Le 28 décembre, le sous-préfet de Fontenay-le-Comte me donna son agrément pour commencer le 1^{er} janvier 1971. J'ai ensuite prêté serment devant le tribunal d'instance de Fontenay le 15 janvier et au retour de Fontenay, avec Jean Châtaigner, secrétaire de mairie, nous sommes passés pour obtenir le visa à la brigade de gendarmerie de Mouilleron. Dans ma fonction de garde champêtre, mes occupations étaient variées. En principe, je passais le matin à la mairie pour prendre les nouvelles et les activités de la journée mais c'est moi qui organisais mon travail. Je faisais le tour de la commune. En 1989, le maire M. Maurin, décida de me fournir une attestation de police municipale car le garde champêtre est le gardien du respect de la loi dans l'espace communal. Ce n'était pas une tâche à proprement parler dangereuse même si parfois des problèmes avaient lieu sur la voie publique, entre voisins ou autres. Comme je connaissais bien la commune et ses habitants, il m'arrivait d'intervenir. C'était plus grave quand j'étais convoqué sur les lieux d'accidents de la circulation.

Au début des années 1970, peu de Bazogéais possédaient le téléphone à domicile et il n'y avait que trois postes téléphoniques accessibles au public : à l'épicerie-distribution d'essence Bobinet de Velaudin, à la mairie dans le bourg et au café-épicerie Poupin de Pulteau². Les communications en général n'étaient pas aussi faciles qu'aujourd'hui : les journaux et la radio étaient les moyens d'informations qu'on se partageait bien souvent. En tant que garde champêtre, je devais distribuer les documents officiels que les facteurs déposaient à la mairie et qui devaient être donnés en mains propres. Mon rôle était donc de porter les informations qui ne pouvaient être postées. Je distribuais également les cartes d'électeurs ainsi que les deux bulletins municipaux annuels dans les 350 maisons de la commune de l'époque. Cela prenait du temps car la commune est étendue.

Sur les emplacements prévus, je collais les annonces municipales et celles des associations pour leurs manifestations : bals, kermesses. Ces affichages se faisaient sur les murs cimentés de la commune : à gauche en montant la rue du donjon sur le mur de la maison de l'école publique de filles, dans les villages de Pulteau et de la Fembretière. Il existait aussi un placard pour les annonces municipales, sur le mur nord de l'église, en face de la pierre. En effet, à partir de 1971, on ne montait plus sur cette pierre pour annoncer les nouvelles. C'était le secrétaire de mairie, Jean Châtaigner qui le dernier avait lu les annonces municipales devant l'église.

J'étais chargé aussi de l'entretien des trois écoles primaires de la commune deux fois par semaine. Il m'arrivait également de donner un coup de main, l'été, aux cantonniers qui étaient Edmond Guinaudeau, André Joguet puis André Pelletier et Hippolyte Brochard³. Je faisais également l'entretien dans les cimetières et j'aidais le fossoyeur. Quand une personne décédée devait être inhumée en dehors de la commune, j'étais chargé d'apposer les scellées sur le cercueil après la mise en bière qui à l'époque était effectuée par les menuisiers.

Ainsi, tout au long de ma vie professionnelle de garde champêtre, pendant vingt-six ans, j'ai connu cinq maires : Simon Louvart de Pontlevoye qui m'a engagé, Jean Raingeaud, Benjamin Guilbaud, Claude Maurin et Éric Rambaud qui se sont succédé de 1971 à 1997, date de ma retraite. J'ai constaté bien des évolutions dans la commune. »

À Mouilleron-en-Pareds, le 30 octobre et le 8 novembre 2023.

Plaque de garde champêtre de Marcel Godet



1. Il s'agissait de faire une première tournée de la commune pour emmener les collégiens et lycéens de Bazoges à leurs établissements scolaires de Chantonay puis dans le second tour d'emmener les écoliers des villages de Bazoges à leurs écoles dans le bourg. Organisé en 1965, le service de ramassage scolaire est confié à l'association familiale (Familles rurales) pour laquelle le conseil vote une subvention lors de sa séance du 11 juillet 1965. Délibérations municipales de Bazoges-en-Pareds, oct. 1952-nov. 1965, AD 85 AC 14 19, vue 103/106.

2 L'installation des postes téléphoniques publics de Velaudin et de Pulteau a été décidée en séance du conseil municipal le 11 juillet 1954. Délibérations municipales de Bazoges-en-Pareds, oct. 1952-nov. 1965, AD 85 AC 14 19, oct. 1952-nov. 1965, vue 08/106. En 1960, une cabine fut installée à Belouse chez M. Bely. Délibérations municipales de Bazoges-en-Pareds, oct. 1952-nov. 1965, AD 85 AC 14 19, oct. 1952-nov. 1965, séance du 31.01.1960, vue 69/106.

3. À compter de 1959. Délibérations municipales de Bazoges-en-Pareds, oct. 1952-nov. 1965, AD 85 AC 14 19, oct. 1952-nov. 1965, oct. 1952-nov. 1965. Séance du 19.07.1959, vue 64/106



En 1995, on a mis à l'honneur deux employés municipaux : Joël Paquereau (troisième en partant de la gauche), secrétaire de mairie depuis 23 ans et Marcel Godet (au centre de la photographie), garde champêtre depuis 24 ans ainsi que l'élu Paul Gautier (deuxième en partant de la gauche), conseiller municipal pendant 24 ans³⁶.

Si la pierre ne fait plus parler depuis les années 1970, les murs ont permis l'affichage depuis longtemps et ainsi l'écrit complétait puis finit par remplacer tout doucement cette culture d'oralité propre aux traditions des campagnes. Avec la retraite de Marcel Godet en 1997, la fonction de garde champêtre disparut à Bazoges et notre exemple local est bien le miroir de la situation nationale. Ils étaient encore plus de 20 000 gardes champêtres en 1958 alors que l'obligation faite aux communes d'en avoir au moins un avait été levée en 1884. Selon le ministère de l'Intérieur, la France comptait 983 gardes-champêtres fin 2014³⁷. Leur fédération nationale estime leur nombre aujourd'hui à environ 1200 fonctionnaires³⁸.

La silhouette que les documents bazo-

geais nous proposent est celle d'un surveillant des propriétés rurales, garant de l'ordre et relai des informations de la municipalité. Le témoignage de Marcel Godet laisse entrevoir la diversité des missions de la fonction de garde champêtre à la fin du XX^e siècle. Le garde champêtre a été tout à la fois cet agent assermenté, ce personnage que la littérature et l'imagerie populaire ont parfois tourné en dérision mais aussi le discret conciliateur du quotidien et le grand connaisseur d'un territoire rural au maillage complexe.



Mur d'affichage à La Fembrière, cliché Rouhaud, novembre 2023.

Sur la photographie prise à l'occasion de cette remise de médailles départementales figurent quatre anciens maires de Bazoges-en-Pareds : premier en partant de la gauche, Claude Maurin (1923-2019) maire de 1988 à 1995 ; tout à droite : Benjamin Guilbaud (1920-2013), maire de 1977 à 1988 ; à côté de lui à sa droite : Jean Raingeaud (1921-2004) maire de 1971 à 1977. Derrière Marcel Godet en costume clair au milieu, on aperçoit à demi caché Éric Rambaud maire de 1995 à 2020. Claude Ouvrard alors conseiller départemental était présent pour l'occasion. Communication Marcel Godet.

36. Les chiffres indiqués proviennent d'un article vraisemblablement tiré du quotidien Ouest France et qui pose plusieurs problèmes. Ce n'est pas M. de Pontlevoye qui a pu remettre son diplôme à Marcel Godet comme le texte de 1995 l'indique car ce maire est décédé en 1973, âgé de 93 ans. La confusion vient qu'il s'agit bien M. de Pontlevoye qui avait nommé Marcel au poste de « garde champêtre » en 1971.

37. Les chiffres sont tirés d'un dossier prévention-sécurité « La sécurité locale en cartes et en chiffres », [En ligne], mis à jour le 14.09.2023, consulté le 26 novembre 2023. URL : <https://www.lagazettedescommunes.com>

38. <https://www.gardechampetre-fngc.fr>, mise à jour le 20.11.2023.

Alain Rouhaud, novembre 2023.

Merci à Marcel Godet pour son témoignage et à Marcelle Choyeau et Jeannette Calandreau pour leurs contributions.